

Cession des activités dans les peptides

LONZA. Le groupe a conclu un accord de vente d'activités dans les peptides en Belgique au suédois Polypeptide. Les détails financiers de la transaction font l'objet d'une clause de confidentialité, mais le chimiste et sous-traitant de l'industrie pharmaceutique rhénan prévoit d'inscrire au second semestre un amortissement de 44 millions de francs. L'impact des variations monétaires sera comptabilisé une fois la transaction finalisée, précise un communiqué. Les activités cédées à Braine-l'Alleud occupent environ 280 collaborateurs et constituent pour l'heure le centre de développement et de production pour les peptides chimiques de Lonza. Le groupe bâlois explique que ce segment représente un marché de niche, présentant peu de potentiel de synergies avec ses autres compétences dans les petites molécules. L'opération devrait demeurer sans impact sur les activités du site belge, qui avait acquis en 2006 auprès de California Peptide Research.

Le site de Braine avait été alors repris pour 120 millions d'euros, rappelle Vontobel dans un commentaire. La banque zurichoise estime le prix de vente entre 75 et 100 millions de francs et en conclut que l'intégration de ces activités n'a pas donné les résultats escomptés par la direction à l'époque de la reprise. Baader Helvea n'anticipe aucun impact sur l'évolution du cours du sous-traitant de l'industrie pharmaceutique, en raison de la modestie de l'opération. Le courtier genevois relève au passage que cette transaction confirme la volonté affichée par la direction de toiletter son portefeuille et d'en radier les activités considérées comme annexes. Les activités dans les peptides représentent à peine plus de 2% du chiffre d'affaires de Lonza, calcule pour sa part la Banque cantonale de Zurich (ZKB). La cession marque cependant un jalon vers une concentration du mastodonte chimico-pharmaceutique rhénan sur ses activités les plus rentables. ■

NESTLÉ: Harvest Hill Beverage reprend Nutrament

Nestlé a cédé sa marque de repas en canettes Nutrament à l'américain Harvest Hill Beverage, annonce le fonds Brynwood Partners, qui se présente comme le principal actionnaire de Harvest Hill. Il s'agit de la seconde acquisition du groupe américain auprès de la multinationale veveysanne, après Juicy Juice en 2014, rappelle le communiqué. Le fonds ne s'étend en revanche pas sur les détails financiers de la transaction, mais ajoute qu'elle doit être finalisée d'ici la fin de l'année.

BARRY CALLEBAUT: P. De Maeseneire élu président

Patrick de Maeseneire, l'ancien patron d'Adecco, a été élu président du conseil d'administration de Barry Callebaut mercredi lors de l'assemblée générale du groupe. Toutes les autres propositions ont été validées par les actionnaires du chocolatier industriel. M. de Maeseneire, auparavant vice-président du groupe, remplace Andreas Jacob qui avait occupé ce poste pendant 11 ans. Jacobs Holding, qui regroupe les héritiers de la famille Jacobs, détient 50,1% dans Barry Callebaut. Les autres administrateurs Fernando Aguirre, Jakob Baer, James Donald, Nicolas Jacobs, Wai Ling Liu, Timothy Minges, Andreas Schmid et Juergen Steinemann ont été réélus pour un mandat d'un an, selon un communiqué. Les actionnaires ont également approuvé le versement d'un dividende de 15,50 francs par action, payable le 2 mars.

GTS: Reto Wilhelm au poste de directeur général

Kuoni Global Travel Services (GTS) a nommé Reto Wilhelm au poste de directeur général (CEO) à partir de mars, a annoncé mercredi l'ancienne entité du groupe Kuoni. D'ici cette date, Walter Gehl va continuer à occuper le poste de façon intérimaire. M. Wilhelm est décrit comme étant un «expert chevronné de l'industrie du tourisme et un connaisseur des activités de GTS, notamment en Asie», selon un communiqué. Le futur patron de GTS travaille depuis 2013 pour le voyageur britannique Thomas Cook. Depuis le rachat en mai de Kuoni par la société d'investissement suédoise EQT, GTS est devenue une société autonome, spécialisée dans les voyages de groupes, la gestion de destinations et le tourisme événementiel (Mice).

NOVARTIS: extension d'indication pour Lucentis

Novartis a obtenu auprès de la Commission européenne une extension d'indication pour Lucentis (ranibizumab), contre la dégradation de l'acuité visuelle due à la néovascularisation choroïdienne (CNV) dissociée de la dégénérescence néovasculaire maculaire liée à l'âge ou subséquente d'une myopie pathologique. Le laboratoire rhénan assure dans son communiqué que son médicament constitue la première et unique option autorisée sur le Vieux Continent pour le traitement de cette forme particulière de CNV. Le bâlois rappelle par ailleurs avoir déjà déposé onze demandes d'homologation pour Lucentis dans cette indication, en Suisse, en Australie, en Indonésie et au Brésil.

GALENICA: résultats encourageants pour le Ferinject

Galenica revendique un bénéfice de l'administration du Ferinject aux patients souffrants de déficiences cardiaques chroniques ou de carences en fer, au terme d'une étude confirmant de précédentes investigations. Le médicament permet notamment d'améliorer l'absorption d'oxygène par l'organisme, par rapport au traitement standard sur 24 semaines, assure le communiqué. Ferinject, commercialisé aux Etats-Unis sous l'appellation Injectafer, dispose d'homologations dans une septantaine de pays contre les carences en fer.

Avocats: le principe du secret professionnel est mis en cause

GAFI. Le groupe d'action financière de l'OCDE a relevé des déficiences dans le dispositif anti-blanchiment en Suisse.

En Suisse, les professions d'avocats, de notaires et de fiduciaires sont dans la ligne de mire des experts du GAFI. Pour certains types d'activité de conseil relatifs à la création de structures juridiques, le GAFI recommande, dans son rapport publié hier, que cette activité soit assujettie à la LBA, ce qui signifierait que l'avocat ne pourrait plus se prévaloir de son secret professionnel dans ce type de dossier. L'avocat aura même l'obligation de dénoncer ses clients dans l'hypothèse d'un soupçon fondé de blanchiment. Le point avec Stéphanie Hodara El bez, avocate spécialisée en droit bancaire et financier, à l'étude Altenburger à Genève.

Selon le rapport final du Gafi, la législation doit s'appliquer aux «avocats, notaires et agents de fiduciaires qui ont un lien avec le développement des entreprises et des structures off-shores». Le redoutiez-vous?

On s'approche, en effet, de ce que la profession redoutait. Le GAFI a relevé des déficiences dans le dispositif anti-blanchiment, notamment en ce qui concerne les mesures préventives prises par la Suisse s'agissant d'acteurs tels que les avocats, notaires et fiduciaires,

lorsque ces derniers exercent des activités de conseil en lien avec la création de personnes morales et constructions juridiques, en particulier des sociétés de domicile et de trusts.

Est-ce la fin du secret professionnel de l'avocat lorsqu'il exerce une activité de conseil?

Pour certains types d'activité de conseil relatifs à la création de structures juridiques, le GAFI recommande que cette activité soit assujettie à la LBA, ce qui signifierait que l'avocat ne pourrait plus se prévaloir de son secret professionnel dans ce type de dossier. L'avocat aura même l'obligation de dénoncer ses clients dans l'hypothèse d'un soupçon fondé de blanchiment.

Il s'agit pourtant d'activités non financières.

C'est effectivement la recommandation du GAFI. Il s'agirait de soumettre à la LBA des activités dans lesquelles l'avocat, le notaire ou le fiduciaire n'aurait pas de pouvoir de disposition sur les valeurs patrimoniales de son client, n'aurait pas pour tâche de les garder en dépôt ou encore de les transférer. Je vous rappelle qu'à ce jour seules les activités de

ce type sont soumises à la LBA, comme par exemple lorsque l'avocat agit en qualité de gestionnaire de fortune. Ce que souhaite maintenant viser le GAFI, ce sont les interventions à la préparation de transactions sans participer à la préparation ou à l'exécution de leur volet financier.

Quid des autres secteurs comme le commerce d'art ou l'immobilier?

Je m'étonne de ne pas trouver de recommandations strictes s'agissant du commerce d'art ou l'immobilier. Je pense que ces nouvelles recommandations du GAFI visant spécifiquement les avocats, sont une réaction au

scandale des Panama Papers.

Quel sera le délai d'application de ces recommandations?

Cela prendra du temps avant que la Suisse ne suive ces recommandations. Il faut noter que la loi GAFI 2014, qui avait notamment pour but de faire suite aux précédentes recommandations du GAFI, vient à peine d'entrer en vigueur le 1er janvier 2016. Bien que le nouveau rapport du GAFI au sujet de la Suisse soit plutôt satisfaisant, il n'en reste pas moins qu'il faudra à nouveau adapter notre législation.

INTERVIEW:
ELSA FLORET

Le Conseil de l'ordre s'inquiète

«Nous sommes très préoccupés par la mise en danger du secret professionnel, qui constitue un principe intangible de notre profession. Nous estimons que les critiques du GAFI lorsqu'elles mentionnent les activités non financières des avocats comme celles de conseils, de créations de personnes morales ou de structures juridiques, sont beaucoup trop vastes et trop peu définies. Nous serons extrêmement attentifs à la manière dont la Suisse entendra mettre en pratique les recommandations du GAFI. Si on peut comprendre la nécessité pour la Suisse d'être GAFI compatible cela ne saurait se faire au détriment de notre secret professionnel, qui ne doit pas être bafoué. Il constitue le cœur de notre profession», a déclaré hier Philippe Cottier, membre du Conseil de l'ordre l'ordre des avocats et président de la Commission fiscale et financière. – (EF)

Une bonne note au-dessus de la moyenne pour la Suisse

En matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, la Suisse répond aux recommandations du Gafi. Elle a obtenu un bon résultat d'ensemble lors de son évaluation, malgré quelques lacunes. Le Gafi (le Groupe d'action financière) n'a identifié aucune faiblesse fondamentale dans son 4e rapport d'évaluation publié mercredi. Le résultat est au-dessus de la moyenne en comparaison avec les autres pays. Seuls deux pays ont été mieux jugés jusqu'à présent. Le Gafi a évalué la conformité technique du système de lutte par rapport aux 40 recommandations élaborées par le Gafi ainsi que l'efficacité du dispositif dans 11 domaines thématiques. Le groupe de travail salue les efforts déployés pour renforcer son dispositif depuis la précédente évaluation en 2005. Les autorités compétentes impliquées dans le processus d'évaluation, en particulier la FINMA, le Ministère public de la Confédération (MPC), l'Office fédéral de la justice, Fedpol et le Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales (SFI) sont satisfaites du résultat. Concernant l'efficacité des mesures, sept des onze domaines thématiques évalués ont obtenu un niveau d'efficacité «significatif». La

qualité de l'entraide judiciaire notamment a été soulignée, en particulier la restitution aux Etats lésés. L'entité a également relevé la bonne compréhension des risques auxquels la Suisse est exposée, la qualité de l'analyse des informations financières par le MROS (Bureau de communication en matière de blanchiment), l'efficacité de l'action des autorités pénales, en particulier du MPC. Sur les 40 recommandations, 31 ont obtenu de bonnes notes au niveau de la conformité technique, indique le Département fédéral des finances (DFF) dans un communiqué. La législation suisse est conforme, voire largement conforme, lorsqu'il s'agit de la criminalisation du blanchiment ou du financement, des sanctions financières ciblées, de la transparence des personnes morales ou encore des constructions juridiques. Mais le régime suisse de lutte contre le blanchiment d'argent de capitaux et le financement du terrorisme (LCB/FT) nécessite encore des améliorations, a dit Alexander Karrer, secrétaire d'Etat suppléant aux questions financières internationales (SFI), lors d'une séance d'information. Le Gafi regrette notamment l'absence de sanctions pénales en cas de violations des obligations d'annonce des actionnaires au porteur

et des ayants droit économiques. Cet aspect a été rejeté lors des débats parlementaires, souligne toutefois M. Karrer. Les évaluateurs ont également émis des critiques sur les limites de la coopération internationale du MROS. Le Bureau a besoin d'une annonce suisse pour agir, autrement «il a les mains liées», même s'il reçoit l'information de l'étranger, ont souligné Michael Lauber, procureur général de la Confédération et René Bühler co-directeur adjoint de Fedpol. Le Gafi voudrait augmenter le nombre de communications de soupçons, qu'il juge encore trop faible au vu de l'importance de la place financière suisse. Mais leur nombre est plus élevé que l'année dernière, selon Fedpol. Le Gafi a soumis environ 50 recommandations «de portée variables» à la Suisse. Le DFF les analysera et se prononcera ensuite sur le suivi à leur donner, selon M. Karrer. Il soumettra une proposition au Conseil fédéral dans le courant de 2017. La Suisse sera soumise à un processus de suivi, ce qui est usuel dans le cadre des évaluations du Gafi. Le Gafi est un organisme intergouvernemental créé en 1989. Il compte 37 membres, dont la Suisse qui est l'un des membres fondateurs. – (ats)

VULCAIN: licenciement de 7 personnes sur 12 au Locle

La marque horlogère locloise Vulcain, propriété de la société saint-galloise Excellence Holding, elle-même en mains d'un groupe saoudien, va licencier sept employés sur douze pour fin janvier. La direction évoque des raisons économiques. «Cette décision a été prise pour s'adapter à la situation du marché et à la crise actuelle de l'horlogerie, que la marque subit de plein fouet», a indiqué mercredi à l'ats la vice-présidente des opérations Gervaise Voisard, confirmant des informations du site *Arcinfo*. Cette dernière n'a toutefois pas pu confirmer l'information selon laquelle la marque serait à vendre. La manufacture Vulcain, fondée en 1858 à La Chaux-de-Fonds (NE), avait connu son heure de gloire dans les années 1950 à 1970 avec sa montre-réveil Cricket, surnommée «la montre des présidents». Les présidents américains Dwight Eisenhower, Lyndon Johnson et Richard Nixon, en particulier, en avaient été des promoteurs remarquables. Excellence Holding, en mains du groupe saoudien Centum Prata, avait racheté en 2009 la firme locloise PMH, qui fabrique les montres Vulcain. – (afp)

MOVADO: le groupe résiste à la crise horlogère

Movado «résiste» à la crise que traverse le secteur horloger et ne compte pas réduire sa production, a assuré le président Europe de MGI Luxury Group, Xavier Gauderlot. Le groupe américain détient les marques horlogères Movado, Ebel et Concord de fabrication suisse ainsi que des licences des maisons de mode Hugo Boss, Lacoste, Tommy Hilfiger et Scuderia Ferrari dont les montres sont produites en Asie. Selon le président, le fait que le groupe produise à la fois des garde-temps de luxe et ceux destinés à la mode explique sa résilience actuelle et sa capacité de gagner des parts de marché. Movado a par ailleurs adapté sa production à des prévisions de ventes «réalistes» il y a quelques années, après avoir tiré la leçon de la crise horlogère de 2009. Aux Etats-Unis, Movado n'a pas cependant pas échappé au recul des ventes observé par une grande partie de l'industrie horlogère. Dans le reste du monde, l'entreprise a pu enregistrer une croissance ralentie, relate l'article. Pour le président Europe, le ralentissement américain est à mettre sur le compte des élections et un «surdimensionnement» du réseau de vente.